



HAL
open science

La racialisation des identités d'hier à aujourd'hui

Carole Reynaud Paligot

► **To cite this version:**

Carole Reynaud Paligot. La racialisation des identités d'hier à aujourd'hui. *Le Français Aujourd'hui*, 2020, 209, pp.11-16. hal-04688575

HAL Id: hal-04688575

<https://hal.science/hal-04688575v1>

Submitted on 5 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« La racialisation des identités d'hier à aujourd'hui », *Le Français d'aujourd'hui*, Armand Colin, n°209, juin 2020, p. 11-16. <https://www.revues.armand-colin.com/lettres-langues/francais-aujourd'hui/francais-aujourd'hui-no209->

Nous sommes face à un paradoxe. Depuis les années 1970-1980, la communauté scientifique française tient un discours sans ambiguïté réfutant la valeur scientifique de la notion de race, et l'État français s'efforce de lutter contre le racisme et les discriminations par la mise en place d'un dispositif législatif. Malgré cela, les phénomènes de racisme et les discriminations sont toujours présents dans la société française. Certains mobiliseront alors avec fatalisme des explications naturalisantes : le racisme a toujours existé et il existera toujours, c'est dans la nature humaine. D'autres chercheront à comprendre le phénomène : Est-ce que des contextes particuliers favoriseraient le racisme ? Est-ce que des enjeux économiques, sociaux, politiques présideraient à son essor ? Que nous enseignent les racismes institutionnalisés ? La perspective socio-historique permet en effet de comprendre pourquoi à un moment donné des sociétés voient le racisme s'exacerber, elle montre les enjeux économiques, politiques, sociaux qui poussent les acteurs à activer certaines catégories, certains stéréotypes, à tenir des propos racistes ou à pratiquer des discriminations.

Les exemples de racisme institutionnalisé dévoilent le rôle du contexte et des différents acteurs de la société (les élites économiques et politiques, les intellectuels, les scientifiques, les médias, la société civile...) dans les processus de racialisation. Deux types de contextes apparaissent propices : les contextes coloniaux et nationalistes. En effet, la domination d'un pays colonisateur s'accompagne d'un sentiment de supériorité de la part du conquérant et d'une dévalorisation des populations dominées : ces représentations dépréciatives sont alors utilisés pour légitimer une domination difficilement justifiable, une légitimation qui apparaît d'autant plus nécessaire lorsque la domination est exercée par des pays qui se veulent libéraux ou même démocratiques. Quant aux idéologies nationalistes, elles s'accompagnent intrinsèquement d'un fort ethnocentrisme et d'une dévalorisation, voire même d'un rejet des autres cultures. Tel a été le cas extrême du nazisme, mais cette veine là se retrouve aujourd'hui avivée, à des degrés divers, par des partis politiques d'extrême droite qui souhaitent donner une préférence à une catégorie mythique et fantasmée.

Dans ces exemples, les élites politiques apparaissent comme des acteurs importants, il en va de même des élites économiques dont on perçoit aisément le rôle dans les systèmes esclavagistes ou coloniaux. On aboutit à des situations de racisme institutionnalisé lorsque l'État participe au processus en vue de justifier une domination économique ou politique, en

utilisant les moyens dont il dispose pour l'imposer : la législation, l'éducation, les institutions...

Les élites savantes constituent également des acteurs de premier plan. Au XIX^e siècle une véritable « science des races » s'est imposée dans les espaces intellectuels et scientifiques, une science officielle reconnue et soutenue par les pouvoirs politiques. Elle a légitimé les représentations raciales et inégalitaires qui s'étaient diffusées quelques siècles plus tôt dans un contexte de domination coloniale. La littérature savante et populaire a utilisé, vulgarisé, diffusé dans la société ces catégories raciales inégalitaires et hiérarchisantes. Dans les régimes autoritaires, les médias, mis au service de l'État, sont devenus des instruments de propagande qui ont diffusé des idéologies racistes. Dans les États démocratiques, les médias, libres, ont néanmoins pu participer au processus de racialisation : en utilisant les catégories, en leur associant des stéréotypes, ils les ont rendues « vraies », « réelles », « objectives »... La société civile, quant à elle, a pu soit être directement complice et tirer profit de ces situations, tel fut le cas lors de la spoliation des biens juifs sous l'Occupation, ou bien rester indifférente, être « attentiste », là encore l'exemple de l'Occupation illustre ce type d'attitude, ou bien encore résister par différents moyens, en participant à des marches contre la ségrégation aux États-Unis, en protégeant des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, etc. Ces processus peuvent générer des discriminations, des ségrégations, des violences d'État et aller jusqu'à des génocides.

Cette grille d'analyse, pertinente pour analyser les racismes institutionnalisés qui ont sévi, reste opérationnelle aujourd'hui. Reprenons là. Est-on aujourd'hui dans un contexte qui favorise l'essor et la diffusion d'idéologies racistes ? Quels sont les acteurs qui activent des catégories, quels sont les enjeux économiques et sociaux qui président à ces catégorisations ? Pour certains, nous serions dans un contexte postcolonial : les immigrés des anciennes colonies (et leurs descendants) seraient toujours les « indigènes » de la République et les représentations raciales de la période coloniale seraient encore en vigueur dans la société d'aujourd'hui. Cette analogie montre vite ses limites. Il n'y a plus, aujourd'hui, d'indigènes privés de droits politiques, soumis au travail forcé et aux lois de l'indigénat mais des phénomènes de racialisations qu'il convient d'analyser. Dans une société composée de citoyens bénéficiant de droits politiques et d'une citoyenneté sociale (droit à la santé, aux prestations de la sécurité sociale, aux minimas sociaux, à la scolarisation), une partie d'entre eux sont victimes de racisme et de discriminations dans leur vie privée comme professionnelle, confrontés à une ségrégation qui les cantonne dans de véritables espaces de relégation.

Plutôt que de mobiliser la permanence d'un „inconscient collectif“ dont la résonance psychanalytique ne semble pas pertinente pour éclairer le phénomène, interrogeons-nous

sérieusement sur ces processus de racialisation encore opérationnels et questionnons sérieusement leurs héritages. Quelles sont les filiations entre les périodes coloniale et postcoloniale ? Les mêmes hommes sont-ils au pouvoir, aux postes de responsabilité ? Il est vrai que, dans les années qui ont suivi les indépendances, le personnel colonial a été intégré dans l'administration française, ce qui a contribué à perpétuer des pratiques et des représentations coloniales. Cependant, plus on s'éloige de la période coloniale, moins nombreux sont les Français à avoir connu la colonisation et donc à avoir été imprégnés des imaginaires coloniaux. Comment supposer que les représentations coloniales seraient toujours présentes alors que le contexte international, les acteurs politiques, les problématiques scientifiques, les programmes scolaires ont radicalement changé ? On n'enseigne plus la science des races, la colonisation n'est plus en vigueur, les générations qui l'ont connue sont en train de disparaître, la communauté internationale promeut les valeurs antiracistes... Les jeunes d'aujourd'hui ne pensent plus comme leurs grands-parents : ils vivent dans un contexte politique et culturel très différent.

Non seulement les analyses qui se réfèrent à des imaginaires collectifs et qui affirment que le racisme d'aujourd'hui serait identique à celui de la période coloniale, présentent une vision « continuiste », linéaire, de l'Histoire, une conception épistémologiquement obsolète mais elles nous détournent de l'analyse des véritables raisons pour lesquelles le racisme et les discriminations sont toujours présents. En nous empêchant d'identifier les responsables, de mettre au jour les enjeux économiques et politiques, elles nous privent de lutter efficacement contre le racisme.

Cherchons donc où se situent les responsabilités. Si l'on se tourne du côté des élites politiques, on constate une prise de conscience et la mise en place d'une législation qui s'efforce de lutter contre le racisme. La liberté d'opinion est garantie par la loi de 1881 sur la liberté de la presse mais celle-ci prévoyait déjà des sanctions contre l'injure et la diffamation. Depuis 1939 puis surtout 1972, les propos racistes et antisémites sont sanctionnés comme des abus de la liberté d'expression. La loi du 1^{er} juillet 1972 punit les propos qui incitent « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ». Plusieurs infractions sont définies : l'injure, la diffamation, la provocation à la diffamation, à la haine ou à la violence raciste, l'apologie de crime de guerre ou de crime contre l'humanité. D'autres lois sont venues compléter ce dispositif, comme celle du 13 juillet 1990 qui sanctionne la contestation de l'existence de la Shoah. En 2016-2017, la loi Gayssot l'étend à la contestation des crimes contre l'humanité et aux génocides ayant déjà fait l'objet d'un jugement national ou international (c'est-à-dire, à l'heure actuelle, le Rwanda, Srebrenica, les Khmers

rouges et l'Arménie). Depuis 1994, le droit pénal prévoit une aggravation des infractions en raison de motivations racistes. Le nouveau Code pénal (1^{er} mars 1994) renforce la répression des délits racistes puis la loi du 3 février 2003 aggrave les peines punissant les infractions racistes. La loi du 9 mars 2004 précise comme circonstance aggravante toute infraction précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, images, objets ou actes racistes ou antisémites. Depuis les années 1990, le gouvernement a pris conscience de la nécessité de lutter contre les discriminations, des lois votées ont ainsi été votées entre 2001 et 2004. Un premier plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme a été adopté en 2012-2014, suivi d'un second en 2015-2017. En 2014, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) a été créée.

Néanmoins, les années 1970 ne peuvent être présentées comme le début d'une politique clairement anti-raciste de la part de l'Etat français. Le racisme colonial paraît encore très actif dans la société française aux lendemains des décolonisations. La volonté de privilégier l'immigration européenne, puis les tentatives de restreindre l'immigration en provenance du Maghreb, tout comme la politique des retours forcés sous le mandat de Valéry Giscard d'Estaing l'illustrent également. A partir des années 1980, le Front national s'installe dans le paysage politique français, cultivant les théories du bouc-émissaire et prônant le refus de l'immigration. Cependant, ces thématiques ne restent pas cantonnées à l'extrême droite de l'échiquier politique. Les petites phrases distillées par les responsables politiques mais aussi les politiques migratoires très restrictives, l'absence de mobilisation contre les idéologies excluantes attestent que ces thématiques ont largement gangrené l'espace politique. Alors que des études montrent que des services de l'Etat perpétuent stéréotypes et politiques différenciées, l'Etat ne semble pas décidé à agir fermement pour faire disparaître ces représentations et ces pratiques.

Quel rôle jouent aujourd'hui les élites économiques ? Cela ne constitue pas un véritable objet d'étude et les analyses sont peu présentes, tout juste souligne-t-on que le travail clandestin, l'exploitation économique de la main d'oeuvre étrangère sont encore des réalités. Il convient également de signaler l'absence de volonté des responsables économiques de lutter efficacement contre les discriminations.

Dans les analyses des racismes institutionnalisés, les médias apparaissent comme un autre acteur important des processus de racialisation. Qu'en est-il aujourd'hui ? Des études montrent que des journalistes qui se disent opposés aux stigmatisations usent pourtant de stéréotypes sur les habitants des quartiers populaires. Ce paradoxe s'explique par les logiques de fonctionnement de l'univers journalistique : concurrence entre médias sur les faits divers,

recours à des sources policières, temps réduit d'enquête sur le terrain, représentations préexistantes stéréotypées, etc. La scène médiatique donne peu la parole aux chercheurs en sciences sociales alors qu'elle offre volontiers ses plateaux et ses colonnes à des « intellectuels médiatiques » qui tiennent des propos différentialistes, ethnicisants, voire racistes. Ces pensées différentialistes présentent les « cultures » comme des entités figées, avec des caractéristiques sinon immuables mais difficilement transformables, des affirmations démenties par les travaux en sciences sociales qui ne cessent de montrer le caractère fluide, dynamique, en perpétuel évolution, des cultures comme des identités. Les enquêtes sociologiques montrent que les identités s'articulent, sans s'exclure, y compris chez les individus les plus religieux. Les immigrés et descendants d'immigrés ne sont pas porteurs éternellement de leurs cultures d'origine : les cultures ne sont pas des entités figées, elles évoluent, se transforment au contact d'autres cultures. N'en déplaise à tous les partisans du choc des civilisations, de Samuel Huntington à Michel Onfray, les recherches historiques montrent que l'histoire ne peut se résumer à un affrontement entre un Occident chrétien et un Orient musulman. On ne peut réduire tous les contacts aux seuls conflits, ni réduire la diversité culturelle à quelques blocs. À ceux qui ne voient que les racines chrétiennes de l'Europe, rappelons que l'Europe a aussi des racines païennes, juives, musulmanes : la dimension religieuse, certes importante, ne fut pas nécessairement le vecteur d'identité principal des Européens.

A l'échelle internationale, le principe de l'égalité des individus et des nations semble s'imposer... mais les rapports de domination sont loin d'avoir disparu. Si chaque nation se voit reconnaître l'indépendance et l'égalité dans les instances internationales, la domination économique des pays du Nord, toujours avides de matières premières à bon marché, se poursuit sur des pays du Sud affaiblis par la faiblesse des cours mondiaux des produits agricoles et miniers qu'ils produisent. Ces dominations politiques et économiques perpétuent des représentations dévalorisantes des pays dominés.

On voit aisément où il est nécessaire d'agir. L'éducation est également un des leviers majeurs permettant de lutter contre toutes les formes de rejet : on peut, là encore, mesurer le chemin qu'il reste à faire. Nous refusons en effet de souscrire à l'idée que les politiques publiques antiracistes menées depuis quelques décennies ont été vaines : si peu a été fait dans ce domaine ! L'antiracisme, tout comme la lutte contre les discriminations, doit s'inscrire de manière ambitieuse dans les programmes scolaires. Ces derniers doivent faire comprendre les mécanismes et les dangers de la catégorisation, y compris celles du genre ; ils doivent faire réfléchir les élèves à leurs propres pratiques, et à l'influence qu'ils subissent de la part de la

société dans laquelle ils vivent. L'étude des processus de racialisation mériterait ainsi d'être inscrite dans les programmes d'histoire et d'instruction civique.